

Date de la convocation : 20/08/2021

Nombre de Conseillers : 19
Présents : 11
Votants : 15

Présents : Mmes Marie-Annick GUIMARD, Patricia LEPINE, Béatrice PEREIRA, Josette RAIMON, Arlette ROY, Chantal SUBRA
MM. Roger BAZIER, Eric DRAPEAU, Dominique MOREL, Patrick RAMOS, Eric THICKETT

Absents ayant donné Pouvoirs : M. Nicolas COSTE à Mme Béatrice PEREIRA
Mme Nicole HUET à M. Roger BAZIER
M. François JOUANNAULT à M. Eric DRAPEAU
Mme Andrée JOUSSEAUME à M. Patrick RAMOS

Absents excusés : M. Jean-James PERLADE

Absents : Mmes Anne-Laure BABAULT et Laury-Anne RAULT, M. Gérard VILATTE

Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six août à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 29/06/2021.

Le procès-verbal de la séance du 29/06/2021 est adopté à l'unanimité.

Procès-verbal adopté à l'unanimité avec 15 voix pour.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)

- Installation d'une VMC au logement communal rue de la Borderie par la société FABRICE CHAILLOUX pour un montant de 648,60€ HT, 778,32€ TTC.
- Aménagement d'un trottoir rue de la Croix des Fleurets par la société ATLANROUTE pour un montant de 4.929,20€ HT, 5.939,04€ TTC.
- Remplacement de la verrière de l'école maternelle par la société MIROITERIE ET MENUISERIES D'AUNIS pour un montant de 4.505,06€ HT, 5.406,07€ TTC.
- Acquisition d'un ordinateur pour l'école à la société ACT SERVICE INFORMATIQUE pour un montant de 553,00€ HT, 663,60€ TTC.
- Fourniture et pose d'une VMC à l'ancienne agence postale et au logement au-dessus par la société FABRICE CHAILLOUX pour un montant de 724,80€ HT, 869,76€ TTC.
- Fourniture d'une raquette de protection et d'un rejingot en plomb pour une ventilation de l'église par la société ATELIER DU VITRAIL ST JOSEPH pour un montant de 1.718,32€ HT, 2.061,98€ TTC.
- Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle dans l'église par l'association IL CONVITO pour un montant de 5.213,27€ HT, 5.500,00€ TTC.
- Abattage d'un pin rue de Bourlande par la société LAVERGNE ERIC pour un montant de 1.160,00€ HT, 1.392,00€ TTC.
- Acquisition de deux armoires métalliques pour le restaurant scolaire à la société UGAP pour un montant de 639,50€ HT, 773,81€ TTC.
- Remise en état du sol du restaurant scolaire par la société ABER PROPRETÉ pour un montant de 387,00€ HT, 364,40€ TTC.
- Fourniture et pose de signalisation horizontale par la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 8.370,00€ HT, 10.044,00€ TTC.
- Fourniture de plaques et panneaux de rue par la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 3.655,00€ HT, 4.386,00€ TTC.
- Pose de plaques et panneaux de rue par la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 2.966,31€ HT, 3.559,57€ TTC.

Délibération n°1 Politique d'attribution de logements sociaux – Document cadre et Convention Intercommunale d'Attribution

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le document cadre des orientations stratégiques en matière d'attributions de logements sociaux,
- Valide la Convention Intercommunale d'Attribution pour le territoire de l'Agglomération de La Rochelle,
- Autorise Madame le Maire ou sa/son représentant(e) à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°2 Remboursement des frais de secours au Maire et aux Adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le remboursement des dépenses exceptionnelles d'assistance et de secours engagées en cas d'urgence par Mme le Maire ou un de ses Adjoint sur leurs deniers personnels, sur présentation de justificatifs.
- Autorise le remboursement à Monsieur François JOUANNAULT, Adjoint au Maire, de la somme de 310,93€ qu'il a dû engager sur ses deniers personnels pour gérer dans l'urgence l'installation illicite des Gens du Voyage sur le secteur de Grolleau au mois de juillet 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°3 Plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le dossier déposé pour un montant global de projet à 29.038€.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de financement « Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » ainsi que tout document relatif à ce dossier.
- Autorise Madame le Maire a sollicité une subvention au taux le plus élevé au titre du plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°4 Décision modificative n°2 Budget COMMUNE BUDGET COMMUNE

Opération / Libellé	Dépenses			Recettes		
	Chap.	Article	Montant	Chap.	Article	Montant
Régularisation avances Opération Mairie 104	041	2313	+ 467.001,45 €	041	238	+ 467.001,45 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			+ 467.001,45 €			+ 467.001,45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits tels que proposés et autorise, Madame le Maire, à signer tous documents relatifs à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°5 Tarifs Marché de Noël 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix :

- de l'emplacement pour les exposants pendant le Marché pour 2 jours à 45€,
- de l'emplacement pour les exposants pendant le Marché pour 1 jour à 30€,
- du ticket du panier garni (ou autre lot à gagner) à 1€,

et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°6 Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police 2021 – Petites opérations de sécurité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Charente Maritime au titre des amendes de police pour financer des travaux de signalisation horizontale – subvention de 40% du montant total HT des travaux soit une subvention de 3.348€.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Questions / Informations diverses :

- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 30 septembre 2021 à 18h.
- Point situation COVID : Annulation du Forum des Associations
- Point sur la rentrée scolaire et les effectifs
- Point sur le partenariat avec Angoul'Loisirs : bilan très positif pour l'Espace Projets Jeunes Salles sur Mer (11-18 ans) et le Centre de Loisirs Salles sur Mer (3-12 ans).
- Arrivée de deux contrats Lab de l'Emploi : M. Philippe LEGRAND (23/08/2021) et M. Alexis BRIERE (06/09/2021)
- Organisation d'une journée Mobilité : jeudi 23/09/2021